Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/07/2025 - B2025/009652 - 2018 B 01372 - 843 372 640 - ABALONE TT VALENCE

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT VALENCE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 34 AVENUE SADI CARNOT 26000 VALENCE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 84337264000014 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122023 Net 3	N-1 31122022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 465	AG	3 465		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	21 166	AU	12 332	8 835	6 140
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	24 297	BG		24 297	8 651
	Autres immobilisations financières*	BH	2 940	BI		2 940	2 940
	TOTAL (II)	BJ	51 868	BK	15 796	36 072	17 731
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	163 017	BY	5 926	157 091	231 508
	Autres créances (3)	BZ	218 341	CA		218 341	121 464
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF		CG			5 623
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 604	CI		4 604	3 140
	TOTAL (III)	CJ	385 962	CK	5 926	380 036	361 735
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	437 830	1A	21 722	416 108	379 466

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 27 237 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT VALENCE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 126 000)	DA	126 000	126 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		(59 566)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18 005	59 567
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	144 006	126 001
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 043	148
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	17 820	4 648
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 234	35 216
	Dettes fiscales et sociales	DY	203 447	212 019
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 559	1 435
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	272 102	253 465
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	416 108	379 466

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	272 102	253 465
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	924	36

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT VALENCE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 294 645	FH		FI	1 294 645	1 193 842
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 294 645	FK		FL	1 294 645	1 193 842
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	8 333	2 667
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	15 963	4 238
	Autres produits (1) (11)					FQ	86	36
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 319 027	1 200 783
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	200 491	144 323
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	26 812	23 305
	Salaires et traitements*					FY	881 656	812 879
	Charges sociales (10)					FZ	165 316	152 726
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux amortissements* (dont fonds de commerce HS)					GA	3 183	2 232
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	5 926	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3	116
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 283 387	1 135 582
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	35 641	65 201
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 324	673
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	6 324	673
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		25
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		25
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 324	648
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	41 965	65 850

Cegid Quadra

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT VALENCE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	104	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	104	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	17 820	4 705
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		1 005
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	17 820	5 710
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(17 716)	(5 710)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	6 244	573
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 325 456	1 201 456
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 307 451	1 141 889
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	18 005	59 567
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	15 963	4 238
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
RETOUR A MEILLEURE FORTUNE SUBVENTION	17 820	
PRODUITS CESSION IMMOS		104

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

SAS ABALONE TT VALENCE

34 AVENUE SADI CARNOT

26000 VALENCE

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 416 107.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 294 645.33 Euros et dégageant un bénéfice de 18 005.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au 31/12/2020, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 30 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT VALENCE deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, le retour constaté est de 4 648 euros.
Au cours de l'exercice, le retour constaté est de 17 820 euros

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 465		
Installations générales agencements aménagements divers	12 206		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 150		5 879
TOTAL	17 356		5 879
Prêts, autres immobilisations financières	11 591		15 646
TOTAL	11 591		15 646
TOTAL GENERAL	32 412		21 525

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 465	3 465
Installations générales agencements aménagements divers			12 206	12 206
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 069	8 960	8 960
TOTAL		2 069	21 166	21 166
Prêts, autres immobilisations financières			27 237	27 237
TOTAL			27 237	27 237
TOTAL GENERAL		2 069	51 868	51 868

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 465			3 465
Installations générales agencements aménagements divers	6 067	1 924		7 990
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 150	1 260	2 069	4 341
TOTAL	11 217	3 183	2 069	12 332
TOTAL GENERAL	14 682	3 183	2 069	15 796

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 924				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 260				
TOTAL	3 183				
TOTAL GENERAL	3 183				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		5 926			5 926
TOTAL		5 926			5 926
TOTAL GENERAL		5 926			5 926
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 926			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	24 297	24 297	
Autres immobilisations financières	2 940	2 940	
Clients douteux ou litigieux	35 555	35 555	
Autres créances clients	127 462	127 462	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 610	6 610	
Groupe et associés	205 563	205 563	
Débiteurs divers	6 168	6 168	
Charges constatées d'avance	4 604	4 604	
TOTAL	413 199	413 199	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	15 646		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 043	1 043		
Fournisseurs et comptes rattachés	48 234	48 234		
Personnel et comptes rattachés	100 613	100 613		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 038	37 038		
Impôts sur les bénéfices	6 244	6 244		
Taxe sur la valeur ajoutée	47 177	47 177		
Autres impôts taxes et assimilés	12 374	12 374		
Groupe et associés	17 820	17 820		
Autres dettes	1 559	1 559		
TOTAL	272 102	272 102		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 600			12 600

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	6 168
Total	6 168

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 311
Dettes fiscales et sociales	93 069
Autres dettes	1 559
Total	110 058

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 604
Total	4 604

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 150 euros, correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	4 780
Total (1)	4 780

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	138 072
Total	138 072

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

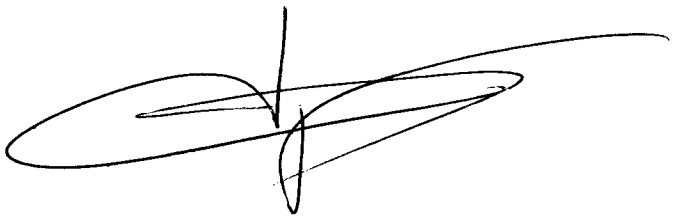
SAS ABALONE TT VALENCE

34 AVENUE SADI CARNOT

26000 VALENCE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

certifié conforme le 10/07/2025



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 464.85	3 464.85				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	21 166.42	12 331.63	8 834.79	6 139.54	2 695.25	43.90
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	24 297.00		24 297.00	8 651.00	15 646.00	180.86
	Autres immobilisations financières	2 940.00		2 940.00	2 940.00		
	Total II	51 868.27	15 796.48	36 071.79	17 730.54	18 341.25	103.44
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	163 016.61	5 925.81	157 090.80	231 507.97	-74 417.17	-32.14
	Autres créances	218 341.22		218 341.22	121 464.38	96 876.84	79.76
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				5 622.68	-5 622.68	-100.00
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	4 603.95		4 603.95	3 140.00	1 463.95	46.62
	Total III	385 961.78	5 925.81	380 035.97	361 735.03	18 300.94	5.06
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	437 830.05	21 722.29	416 107.76	379 465.57	36 642.19	9.66

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 27 237.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 126 000)	126 000.00	126 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	0.84		0.84	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau		-59 566.41	59 566.41	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 005.03	59 567.25	-41 562.22	-69.77
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	144 005.87	126 000.84	18 005.03	14.29
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 042.81	147.53	895.28	606.85
	Emprunts et dettes financières diverses	17 820.00	4 648.00	13 172.00	283.39
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 233.78	35 215.94	13 017.84	36.97
	Dettes fiscales et sociales	203 446.58	212 018.55	-8 571.97	-4.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 558.72	1 434.71	124.01	8.64
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	272 101.89	253 464.73	18 637.16	7.35
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	416 107.76	379 465.57	36 642.19	9.66
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	272 101.89	253 464.73		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 294 645.33		1 294 645.33	1 193 841.82	100 803.51	8.44
Chiffre d'affaires NET	1 294 645.33		1 294 645.33	1 193 841.82	100 803.51	8.44
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			8 333.26	2 666.64	5 666.62	212.50
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			15 963.14	4 238.39	11 724.75	276.63
Autres produits			85.67	36.26	49.41	136.27
Total des Produits d'exploitation (I)			1 319 027.40	1 200 783.11	118 244.29	9.85
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			200 490.62	144 323.20	56 167.42	38.92
Impôts, taxes et versements assimilés			26 811.63	23 305.28	3 506.35	15.05
Salaires et traitements			881 655.70	812 879.01	68 776.69	8.46
Charges sociales			165 316.23	152 725.88	12 590.35	8.24
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 183.43	2 231.91	951.52	42.63
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 925.81		5 925.81	
Dotations aux provisions						
Autres charges			3.36	116.39	-113.03	-97.11
Total des Charges d'exploitation (II)			1 283 386.78	1 135 581.67	147 805.11	13.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			35 640.62	65 201.44	-29 560.82	-45.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 324.24	673.32	5 650.92	839.26
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	6 324.24	673.32	5 650.92	839.26
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		24.97	-24.97	-100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		24.97	-24.97	-100.00
2. Résultat financier (V-VI)	6 324.24	648.35	5 675.89	875.44
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	41 964.86	65 849.79	-23 884.93	-36.27
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	104.17		104.17	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	104.17		104.17	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 820.00	4 705.00	13 115.00	278.75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 004.54	-1 004.54	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	17 820.00	5 709.54	12 110.46	212.11
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-17 715.83	-5 709.54	-12 006.29	-210.28
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	6 244.00	573.00	5 671.00	989.70
Total des produits (I+III+V+VII)	1 325 455.81	1 201 456.43	123 999.38	10.32
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 307 450.78	1 141 889.18	165 561.60	14.50
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	18 005.03	59 567.25	-41 562.22	-69.77

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT VALENCE

34 AVENUE SADI CARNOT

26000 VALENCE

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 416 107.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 294 645.33 Euros et dégageant un bénéfice de 18 005.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au 31/12/2020, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 30 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT VALENCE deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, le retour constaté est de 4 648 euros.
Au cours de l'exercice, le retour constaté est de 17 820 euros

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 465		
Installations générales agencements aménagements divers	12 206		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 150		5 879
TOTAL	17 356		5 879
Prêts, autres immobilisations financières	11 591		15 646
TOTAL	11 591		15 646
TOTAL GENERAL	32 412		21 525

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 465	3 465
Installations générales agencements aménagements divers			12 206	12 206
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 069	8 960	8 960
TOTAL		2 069	21 166	21 166
Prêts, autres immobilisations financières			27 237	27 237
TOTAL			27 237	27 237
TOTAL GENERAL		2 069	51 868	51 868

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 465			3 465
Installations générales agencements aménagements divers	6 067	1 924		7 990
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 150	1 260	2 069	4 341
TOTAL	11 217	3 183	2 069	12 332
TOTAL GENERAL	14 682	3 183	2 069	15 796

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 924				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 260				
TOTAL	3 183				
TOTAL GENERAL	3 183				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		5 926			5 926
TOTAL		5 926			5 926
TOTAL GENERAL		5 926			5 926
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 926			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	24 297	24 297	
Autres immobilisations financières	2 940	2 940	
Clients douteux ou litigieux	35 555	35 555	
Autres créances clients	127 462	127 462	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 610	6 610	
Groupe et associés	205 563	205 563	
Débiteurs divers	6 168	6 168	
Charges constatées d'avance	4 604	4 604	
TOTAL	413 199	413 199	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	15 646		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 043	1 043		
Fournisseurs et comptes rattachés	48 234	48 234		
Personnel et comptes rattachés	100 613	100 613		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 038	37 038		
Impôts sur les bénéfices	6 244	6 244		
Taxe sur la valeur ajoutée	47 177	47 177		
Autres impôts taxes et assimilés	12 374	12 374		
Groupe et associés	17 820	17 820		
Autres dettes	1 559	1 559		
TOTAL	272 102	272 102		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 600			12 600

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	6 168
Total	6 168

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 311
Dettes fiscales et sociales	93 069
Autres dettes	1 559
Total	110 058

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 604
Total	4 604

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 150 euros, correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	4 780
Total (1)	4 780

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	138 072
Total	138 072

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

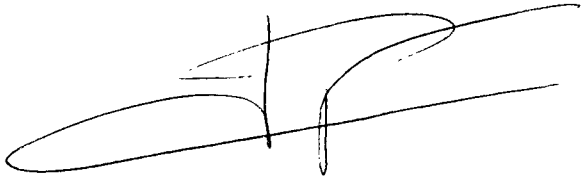
La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Valence S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Certifié conforme le 10/07/2025



Exercice clos le 31 décembre 2023
Abalone TT Valence S.A.S.
34 Avenue Sadi Carnot 26000 VALENCE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Valence S.A.S.

34 Avenue Sadi Carnot 26000 VALENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Valence S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Valence S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 27 mai 2024

KPMG SA



27/05/2024 16:42

Signé par **Yohann Bossard**

Yohann BOSSARD

Associé

ABALONE TT VALENCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 126000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 34 AVENUE SADI CARNOT
26000 VALENCE
843372640 RCS ROMANS
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 18005,03 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 0,00 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 0,84 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *réserve légale* » pour un montant de 900,25 euro(s),

Suite à ces dotations, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 17104,78 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 17104,78 euro(s)

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			Néant
31.12.2021			Néant
31.12.2020			Néant

